

CTSD du 24 novembre Bilan du 1^{er} degré

D'après la DASEN, le bilan présente des points positifs : augmentation du taux d'encadrement, réalisation de tous les dédoublements, limite à 24 élèves pour 66% des GS CP et CE1 ordinaires.

L'Unsa-Education est plus nuancée et vous donne son avis ainsi que son éclairage sur les points évoqués lors de ce CTSD.

Carte scolaire : création de 42 postes (66 ouvertures et 24 fermetures).

L'Unsa-Education ne peut se satisfaire de ces 42 postes. En effet, des écoles auraient mérité une ouverture et ne l'ont pas obtenu.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est : $P/E = \text{nombre d'enseignants en classe ou non} / \text{nombre d'élèves}$

Ce taux est en hausse et atteint un chiffre encore jamais vu dans le département : $P/E = 6$.

L'Unsa-Education fait remarquer que ce P/E global n'est pas représentatif, que la situation réelle n'est pas aussi « idyllique » qu'elle le présente. Il faudrait 2 modes de calcul : un P/E pour les classes dédoublées et un P/E pour les classes ordinaires. L'Unsa-Education précise que le taux d'encadrement augmente artificiellement avec les dédoublements (ou classes à effectifs réduits).

L'administration reconnaît que le P/E en classe ordinaire stagne et que, seul, le P/E total est en légère hausse (grâce aux dédoublements).

Dédoublings dans l'éducation prioritaire

- Dédoublings de GS : la DASEN explique que les classes de GS de l'éducation prioritaire ont été intégralement dédoublées sur le département. Ces dédoublements de GS ont nécessité 9 postes et représentent 40% des postes de REP et REP+.

- Dédoublings en CP-CE1 : la DASEN précise que 42% des postes sont dédiés à des classes à effectifs réduits

Limiter les effectifs à 24 pour GS CP CE1

La DASEN annonce que cela est le cas pour 66% des classes concernées dans le département.

L'Unsa-Education a accueilli favorablement cette orientation lors des opérations de carte scolaire.

Cependant, ce travail n'est pas terminé et devra se poursuivre à la prochaine carte scolaire (janvier 2021). L'Unsa-Education sera attentive à faire respecter cette limite de 24 dans toutes les classes de GS, CP et CE1 du département.

Scolarisation des -3 ans

Le nombre d'enfants de 2 ans accueillis est à la baisse. Cette tendance se retrouve au niveau académique et national. La DASEN ajoute que les statistiques montrent également une baisse du nombre de naissances.

L'Unsa-Educ ne remet pas en cause ces chiffres. Cependant, la spécificité de ces classes reste un élément important pour de nombreux élèves. L'Unsa-Education veillera à ce qu'une vigilance soit accordée à l'étude des territoires concernés pour un meilleur accompagnement de ces élèves.

Covid 19 et crise sanitaire

Le Taux d'incidence est en alerte quand il dépasse 50 cas positifs pour 100 000 personnes. Nous sommes montés à +600 cas pour 100 000 habitants et aujourd'hui, nous sommes redescendus à 300 pour 100 000 habitants. L'ARS y voit un signe encourageant mais encore trop élevé par rapport au seuil d'alerte même si cela montre l'efficacité de l'effort collectif.

Ecoles et COVID

Voici les résultats de semaine dernière de jeudi 12 novembre au jeudi 19 novembre :

Nombre d'élèves positifs = 192 sur 92 000 élèves soit 0.2% des effectifs scolaires.

Elèves mis à distance = 708 élèves, soit 0.7% des effectifs scolaires.

Personnels (enseignants et non enseignants) positifs = 15

La DASEN veut y voir des éléments encourageants pour la suite.

Il est surprenant de voir dans les 192 élèves du département positifs à la covid un signe encourageant. En effet, les chiffres transmis du côté académique cette semaine (536 cas covid confirmés élèves le 20/11 contre 346 le 13/11 et 89 le 25/10) sont les plus importants jamais communiqués depuis le 2/10. Il y a donc de quoi être légèrement sceptique face à la conclusion de la directrice académique.

De manière plus générale, il est nécessaire de rappeler également ici les nombreux doutes au sujet de la fiabilité des chiffres transmis par l'Education Nationale. En effet, un travail d'investigation du journal Libération donne des chiffres émanant de l'ARS de 10 à 20 fois supérieurs aux chiffres de l'Education Nationale.

Evaluations nationales

En CP-CE1, les progrès effectués en 2 ans semblent avoir été fortement impactés par les conséquences du confinement et les effets de la crise sanitaire.

Au niveau 6^{ème}, les résultats sont meilleurs et on peut même parler de progrès en termes de compétence et d'autonomie. Madame la directrice académique insiste sur le fait que tout le travail fait pour consolider savoirs et savoirs faire a payé et qu'il s'agit d'une trace tangible. Elle ne veut cependant pas entendre parler des différences méthodologiques avec les évaluations antérieures et souhaite insister sur les progrès.

Stages de direction et GT direction d'école

La formation continue pour les directeurs d'école est en route suite au décret du 25 août. Ceux-ci ont reçu il y a 15 jours un programme sur le contenu de cette formation :

Ces modalités pourront évoluer mais pour l'heure, il s'agit de 12h de formation continue (2 jours) réparties comme suit :

- 6h en présentiel (en petits groupes sous forme d'ateliers, sous forme d'analyse de pratique)
- 6h (2 x 3h) sous forme webinaire

Constellations et journées de formation réservées aux directrices/eurs :

Au sujet maintenant des directrices et directeurs qui sont aussi dans des constellations, il semble bien que cela coince et qu'ils n'aient pas la possibilité de profiter de cette formation pour cette année.... Suite à nos demandes, l'inspecteur de l'Education Nationale adjoint à la directrice académique pour le 1er degré concède un problème difficile à résoudre pour cette année.

En effet, la priorité réaffirmée est le plan maths-français « pour ne pas mettre en difficulté et vider de son sens le fonctionnement de certaines constellations ».

Ces directeurs garderont la possibilité de bénéficier de tout ou partie de ces 2 jours de formation sur du temps personnel hors 108 heures, ce qui pose un gros problème d'équité pour ces personnels clairement lésés. L'Unsa-Education était favorable à la possibilité de donner le choix aux directrices/eurs concerné.e.s entre ces deux dispositifs.

Des contractuels dans le premier degré

Des mesures de contractualisation viennent d'être ouvertes. En effet, des personnels enseignants contractuels seront recrutés pour pallier la situation de crise sanitaire et remplacer les personnels enseignants et notamment ceux qui sont vulnérables placés en ASA. L'administration départementale se met en situation de réaliser des entretiens le plus rapidement possible pour le recrutement jusqu'aux congés de février. Il s'agit de contrats à durée déterminée comme ce qu'il existe déjà dans le second degré ou pour les postes de psychologues de l'Education Nationale vacants. La DASEN nous répète que ce recrutement est directement lié au problème de continuité pédagogique et qu'il sera limité dans le temps avec un cadrage très serré.

Ce renfort sera le bienvenu, s'il réussit à se concrétiser. Les informations disparates et prudentes qui viennent des académies révèlent des limites : budget, organisation des rectorats déjà en tension et surtout difficulté d'attractivité et faiblesse des viviers. Le SE-Unsa était demandeur que les contrats leur soient accordés jusqu'au 31 août 2021. Cela aurait permis de les sécuriser tout en donnant les moyens à l'École d'affronter plus facilement la crise et ses conséquences qui jalonnent toute l'année scolaire.. Pour mémoire, l'Unsa-Education considère que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges et lycées. Nous avons demandé au ministre de l'Education Nationale de procéder au recrutement de ces personnels, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Enseignants en surnombre

Ils étaient 33 en septembre et 8 actuellement avec des missions de remplacements avec un rattachement aux circonscriptions. Ces collègues perçoivent l'ISSR avec un document manuel issu de la circonscription.

Compte tenu du caractère non automatique de ce document, l'Unsa-Education vous conseille de vous rapprocher de votre secrétaire de circonscription (en fin de mois ou début de mois suivant) pour vous assurer que votre demande d'ISSR a bien été faite.